

## CHARTRE DE L'ACCOMPAGNATEUR BENEVOLE

L'accompagnateur bénévole adhère aux objectifs et aux fonctionnements de l'association PES 45

### 1. La force de la relation à établir dans :

- la capacité d'accueil, de disponibilité, d'écoute et d'accompagnement,
- la création d'un climat de compréhension, de bienveillance et de partage,
- la mise en place d'un espace de confiance réciproque entre les individus,
- le respect de la personne et la confidentialité de la relation.

### 2. L'empathie : développer notre aptitude à comprendre :

- la personne, et l'accepter telle qu'elle est,
- les problèmes, les enjeux, les peurs des porteurs de projet,

### 3. Les compétences techniques et humaines à respecter par :

- la mission dévolue au bénévole,
- l'obligation de moyens,
- la prise en compte des besoins et du potentiel de la personne,
- le développement de la responsabilité et de l'autonomie,
- la mise en place d'un suivi et d'une traçabilité de l'évolution de la mission.

<https://www.pes45.org/>